

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 7 février 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marie-Josée BATTISTA représentée par Richard FINDYKIAN - Mireille BENEDETTI représentée par Annie GRIGORIAN - Solange BIAGGI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Bruno GILLES représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Patrick PAPPALARDO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Daniel HERMANN - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre GIORGI - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Claude VALLETTE représenté par Marie-France DROPY OURET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Eugène CASELLI - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Yves MORAINÉ - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 7 Février 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **PGD 001-447/17/CT**

### **■ Approbation du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire avec l'Ademe sur le territoire de Marseille Provence**

#### **DGPROP 17/15155/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence est porteur d'un Programme Local de Prévention ( PLP ) des déchets 2011-2016 contractualisé avec l'Ademe qui se termine. L'objectif de réduction de 7 % du ratio d'ordures ménagères et assimilés en cinq ans a été atteint ( - 7.7 % fin 2015 ) grâce à la mise en place d'un plan d'actions ambitieux (déploiement du compostage, sensibilisation aux bons gestes, promotion du réemploi,... ) et à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire ( institutions, associations, entreprises,... ). Ces résultats contribuent aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial, à la transition énergétique et à l'économie circulaire.

Fin 2015 la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a été désignée lauréate de l'appel à projets «Territoire *Zéro Déchet Zéro Gaspillage* » porté par l'Etat et l'Ademe dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Les engagements de ce projet sont aujourd'hui repris par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le territoire Marseille Provence avec un objectif, à terme, de déploiement de la dynamique sur l'ensemble de la Métropole.

Cette désignation se concrétise maintenant par la signature d'une convention « Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire » avec l'Ademe pour la période 2017-2019. Le projet présenté dans cette convention vise à poursuivre la dynamique engagée avec le Programme Local de Prévention des déchets auprès des acteurs du territoire en développant une démarche participative de réduction et de valorisation des déchets dans une dynamique d'économie circulaire.

Cette démarche s'appuiera sur des partenaires engagés à nos côtés ( *Ademe, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Euroméditerranée, Association Régionale des Ressourceries, Eco-Emballages,...* ) et permettra de nourrir le futur schéma métropolitain de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole.

Le développement de l'économie circulaire permet d'amplifier la dynamique initiée par les actions et les programmes locaux de prévention déchets dans les territoires, en intégrant l'ensemble des acteurs, collectivités, acteurs économiques, citoyens, administrations. Cette approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques ( biens / services ), de modifier les comportements de consommation des acteurs ( citoyens et acteurs économiques ) afin de limiter la consommation de ressources, de réduire les impacts sur l'environnement notamment en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

Dans le cadre de ce Codec, l'Ademe apporte son expertise et son soutien financier, qui peut représenter un montant de 450 000 euros pour les trois années du partenariat si les objectifs prévus dans la convention sont atteints :

- Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés ( DMA ), hors déchets dangereux et inertes de 1 % par an soit 3 % en 3 ans ;
- Taux de valorisation globale ( matière, organique et énergétique ) des DMA, hors déchets dangereux et inertes, de 90 % en 2019 ;

**Signé le 7 Février 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017**

- Mise en œuvre de deux démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale engagées sur le territoire avec une participation de la collectivité.

Un comité de pilotage de la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage sera impliqué dans toutes les phases d'élaboration et de suivi des actions du plan d'actions Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **DELIBERE**

##### **Article 1 :**

Est approuvé le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire avec l'Ademe pour la période 2017-2019 sur le territoire de Marseille Provence, ci-après annexé.

##### **Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer ledit contrat.

##### **Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à créer un comité de pilotage de la démarche *Zéro Déchet Zéro Gaspillage* associant la commission Propreté - Gestion des Déchets du Territoire de Marseille Provence ainsi que les partenaires du territoire ( *ADEME, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil Départemental des Bouches du Rhône, Euroméditerranée, Association Régionale des Ressourceries, Chambres Consulaires ( CCI, CMA ), Eco-Emballages, Aix Marseille Université* ).

Ce comité sera impliqué dans toutes les phases d'élaboration et suivi des actions du plan d'actions *Zéro Déchet Zéro Gaspillage*.

**Signé le 7 Février 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017**

**Article 4 :**

Les recettes seront inscrites au Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets

Adoptée à l'unanimité,  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER